



PROCÉDURES LOCALES

49ème Concours International 26ème Amical de Bailleau

Du 30/07/2024 au 09/08/2024
Bailleau Armenonville

V1- Edition du 14/07/2024

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : 22/07/2024

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 du 12/04/2024

L'ensemble des documents de référence est disponible sur : <https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) le permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DE LA COMPETITION	3
1.1 NOM ET LIEU DE LA COMPETITION	3
1.2 CALENDRIER DE LA COMPETITION	3
1.3 NOMS ET FONCTIONS DES ORGANISATEURS ET OFFICIELS	3
1.4 ADRESSES POUR CORRESPONDANCE ET INSCRIPTION	3
2. GENERALITES	4
2.1 MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION ET REMORQUES	4
2.2 CLASSES ET TYPES DE PLANEURS ADMIS	4
2.3 LOGICIEL D'ANALYSE ET DE SCORING UTILISE	4
2.4 ENREGISTREURS DE VOL	4
2.5 ÉQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES REQUIS	5
2.6 SITE INTERNET	5
2.7 BASE DE POINTS DE VIRAGES	5
2.8 DEFINITION DE L'ESPACE AERIEN SPORTIF DU CHAMPIONNAT	5
2.9 EMPLACEMENT DU PANNEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL	5
2.10 MESSAGERIE	5
3. PROCEDURES AU SOL	5
3.1 PRESENTATION DE L'AERODROME Cf. SELF-BRIEFING	5
3.2 CONSIGNES DE MISE EN PISTE ET PASSAGE AU POINT DE PESEE	5
3.3 PROCEDURE DE PESEE	5
3.4 PROCEDURE DE DEBALLASTAGE EN PISTE	5
3.5 GRILLE DE DECOLLAGE	6
3.6 PC VACHE, INFORMATIONS A COMMUNIQUER EN CAS DE VACHE, REMISE DES ENREGISTREURS AU RETOUR DE VACHE	6
3.7 DEPOUILLEMENT DES ENREGISTREURS	6
3.8 POSSIBILITES DE DEPANNAGE AIR	6
4. PROCEDURES EN VOL	6
4.1 FREQUENCES RADIO	6
4.2 DECOLLAGE (ZONE DE LARGAGE) / DECOLLAGE AUTONOME	7
4.3 PROCEDURE EN CAS D'ATTERRISSAGE PENDANT LES REMORQUAGES	7
4.4 INFORMATION D'ARRIVEE	7
4.5 PROCEDURE D'ATTERRISSAGE	7
5. DEROULEMENT DES EPREUVES	7
5.1 DISPOSITIONS LOCALES RELATIVES AU CONTROLE DU TRAFIC AERIEN (LE CAS ECHANT)	7
5.2 ZONE DES EPREUVES	8
5.3 PARAMETRES DES PORTES DE DEPART ET D'ARRIVEE	8
5.4 OUVERTURE DE PORTE DE DEPART	8
5.5 ANNULATION D'EPREUVE EN VOL	8
5.6 PENALITE ALTITUDE D'ARRIVEE	8
6. DIVERGENCES PAR RAPPORT AU REGLEMENT FEDERAL NP4.1 EN VIGUEUR	8
7. ANNEXES	8
Voir Self Briefing	

1. Description de la compétition

1.1 Nom et lieu de la compétition

- **Nom de la compétition :**
 - **49ème Concours International**
 - **26ème Amical de Bailleau**
- **Lieu :** Bailleau Armenonville (Carte VAC : [Cf. Self-Briefing](#))
- **Association organisatrice :** Centre Vélivole du Val de l'Eure
- **Altitude de référence de l'aérodrome :** **155 mètres** (sera utilisée pour la référence des altitudes AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : non

1.2 Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 29 Juillet 2024 avant 19h00
- Entraînement (non officiel) : 28 et 29 juillet 2024
- Période d'enregistrement : 28 et 29 juillet 2024
- Période d'inspection technique (pesée) : sans objet
- Premier briefing : 29 Juillet 2024 à 19h00
- Période de compétition : du Mardi 30 juillet au vendredi 09 aout 2024
- Remise des prix : Vendredi 09 aout 2024 à 20h30

1.3 Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Président du Comité d'organisation : Christophe Véron
- Directeur de la Compétition - *Contest Director* : Monique Morin
- Choix des épreuves - *Task Setting* : Damien Van Landeghem
- Responsable Piste – *Runway Manager* : Monique Morin – Benoît Salognon
- Sécurité des vols - *Flight Safety* : Monique Morin
- Prévisionniste météo - *Weather Forecaster* : Bertrand Groelly
- Classements - *Scoring* : Mathieu Véron
- Secrétariat - *Secretary* : Manuela Diogo
- Comptabilité - *Accounting* : Dorian Lafontaine
- Traducteurs - *Translators* : Skander Chabbi
- Logistique - *General Maintenance* : Christophe Véron
- Responsable remorqueurs - *Tow Pilots Manager* : Monique Morin
- Boutique d'Ariane – *Ariane Gift Shop* : Agathe Véron
- Animation – *Entertainment* : Charles Langlois
- Gestion remorqueur - *Tow Plane Management* : Monique Morin

1.4 Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 33(0)2 37 31 43 74
- E-mail : concours.cvve.bailleau@gmail.com
- Site web : <http://concours.planeur-bailleau.org/>
- Adresse postale : CVVE - Aérodrome Bailleau-Armenonville - 28320 GALLARDON

2. Généralités

2.1 Montant des droits d'inscription et remorqués

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- **Pour l'international : 285 € pour les pilotes de 25 ans ou plus, 160 € pour les pilotes de moins de 25 ans**
- **Pour l'amical : 185 € pour les pilotes de 25 ans ou plus, 160 € pour les pilotes de moins de 25 ans**

Ces frais couvrent toutes les opérations, exceptés les décollages et les dépannages air.

Le prix d'un remorqué standard (500m AGL) est de 55 €.

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 300 €.

Ce tarif est révisable en fonction des cours de carburant. Le montant

de la caution de réclamation est fixé à **300 €**

2.2 Classes et types de planeurs admis

Sont autorisés tous les types de planeurs.

Les compétiteurs sont répartis en 3 classes : Vitesse, Grands Vols ou Amical

Nombre maximal de planeurs admis sur la plate-forme : 75.

Nombre maximum de planeurs par classe : 50.

Les Handicaps sont ceux mentionnés le paragraphe 1 « Handicaps FFVP Multi-Classe » du document NP 4.1D HANDICAP PLANEUR FFVP

<https://www.soaringspot.com/fr/international-bailleau-2024-bailleau-armenonville-2024/downloads>

2.3 Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.50 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2024 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4 Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5 Équipements supplémentaires requis

Sans objet

2.6 Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est : [https://
https://www.soaringspot.com/fr/international-bailleau-2024/](https://https://www.soaringspot.com/fr/international-bailleau-2024/)

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7 Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : 002Aire A11 et 003Bouglainval
- Points de report utilisables : 207Santeuil ou 190Ouarville
- Points d'arrivée utilisables : 001BailleauArmenonville

2.8 Définition de l'espace aérien sportif du championnat

- Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).
- Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : Cf. [Self-Briefing](#)
- Liste des zones interdites : Classes A,B,C,D ; ZRT ; Zones P ; TMZ et RMZ
- Liste des zones autorisées : Classes E, G

Liste des zones pouvant changer de statut (défini durant le briefing journalier) : TMA Orleans, TMA Evreux, TMA Tours, Avord, zones R

-

2.9 Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé à l'entrée principal du bâtiment d'accueil

2.10 Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe WhatsApp créé par l'organisation pour la compétition. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

3. Procédures au sol

3.1 Présentation de l'aérodrome [Cf. Self-Briefing](#)

3.2 Consignes de mise en piste et passage au point de pesée

Les points de ballastages et autres particularités de la plateforme seront présentés lors du briefing d'accueil.

3.3 Procédure de pesée

Des pesées aléatoires des planeurs avec tout leur équipement (batterie / parachute / PDA...) seront effectuées chaque jour au point de pesée situé sur le parcours de mise en piste. Le planeur en surpoids sera pénalisé.

3.4 Procédure de déballastage en piste

Les déballastages sur la grille de départ sont autorisés sous le contrôle du Directeur de Compétition ou d'un membre de l'organisation.

3.5 Grille de décollage

Placement libre, l'ordre de mise en piste sera précisé lors du briefing d'accueil.

La grille de mise en piste sera fermée au minimum 15 minutes avant le premier décollage prévu.

3.6 PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au bâtiment accueil. N° de téléphone : [+33 \(0\)2 37 31 43 74](tel:+330237314374).

En cas d'atterrissage en campagne ou sur un autre aérodrome que Bailleau, suivre la procédure suivante :

Le pilote informe directement son dépanneur.

Le dépanneur fournit obligatoirement à l'organisation une copie de la Feuille de Renseignement Atterrissage en Campagne avec tous les renseignements complétés, avant de partir en dépannage.

Si le pilote ne parvient pas à joindre son dépanneur, il peut téléphoner au : [+33 \(0\)2 37 31 43 74](tel:+330237314374) afin de transmettre les informations nécessaires pour que son dépannage puisse être pris en charge par son dépanneur.

Les données de l'enregistreur principal devront être remises dès que possible (cf. 3.7) et dans tous les cas avant 9h le lendemain matin.

3.7 Dépouillement des enregistreurs

Le fichier IGC issu de l'enregistreur principal doit être remis intact par email à l'adresse : scoring.cvve.bailleau@gmail.com, dans un délai de 45 min après l'atterrissage à Bailleau.

Important : NE PAS RENOMMER LE FICHER IGC avant de l'envoyer. Le Numéro de concours du planeur devra être indiqué dans l'objet de l'email.

S'il n'est pas possible de fournir le fichier IGC par email, alors les moyens suivants pourront être utilisés :

- Fourniture du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, placé sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card, Compact flash, MMC).

3.8 Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4 Procédures en vol

4.1 Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 122.055 MHz
- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.055 MHz
- Fréquence détresse : 121,500 MHz

Pour l'entraide radio, les fréquences utilisables par les pilotes sont les suivantes : 122,650 MHz, 123,050 MHz.

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le 1^{er} décollage.

4.2 Décollage (zone de largage) / décollage autonome

Cf. [Self-Briefing](#) . Les informations journalières seront données au briefing quotidien

4.3 Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages

Ces points seront définis au briefing quotidien.

4.4 Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions [sur la fréquence de l'aérodrome](#) lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en service).

Puis le pilote passe [sur la fréquence de l'aérodrome](#) et annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] au cercle, directe ou vent arrière »

4.5 Procédure d'atterrissage

Les procédures d'atterrissage seront précisées le matin au briefing.

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long est la procédure normale conseillée.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les Passages ne sont pas autorisés.

Toute manœuvre dangereuse sera pénalisée en accord avec le Règlement des compétitions FFVP. En cas de non-respect de la consigne, une pénalité pour manœuvre dangereuse sera appliquée la première fois, la disqualification à l'épreuve à la seconde infraction.

Une fois posé, le planeur doit être dégagé de la piste le plus rapidement possible. Le retour au parking se fait par les taxiways. Aucune traversée de piste n'est permise sans l'accord de l'organisation.

5 Déroulement des épreuves

5.1 Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

5.2 Zone des épreuves

Les limites de la zone des épreuves sont définies par les points suivants :

N 49°50'00" - W 002°00'00"

N 45°50'00" - W 002°00'00"

N 45°50'00" - E 005°50'00"

N 49°50'00" - E 005°50'00"

5.3 Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5 km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale : **170km/h**, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon **3 km** centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
- Altitude minimale : **300 mètres AMSL**, sauf changement durant le briefing journalier.

5.4 Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5 Annulation d'épreuve en vol

À tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible. Un message Whatsapp sera envoyé en complément.

5.6 Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6 Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet

7 Annexes

Se reporter au Self-Briefing